

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14927**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

BP : Brevet professionnel Responsable d'exploitation agricole

Nouvel intitulé : Responsable d'entreprise agricole

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'agriculture	Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1967)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est destiné à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles en tant que chef d'exploitation ou salarié. Il peut pour cela diriger une équipe et organiser le travail de ses salariés.

Il doit assurer la maîtrise technique d'un processus de production animale ou végétale (et de son suivi), de transformation ou d'une activité de service.

Il met en oeuvre les différentes réglementations et normes relatives à l'hygiène et à la sécurité, notamment en ce qui concerne les produits phytosanitaires, les soins aux animaux, l'entretien des matériels et des installations.

Il assure enfin la gestion administrative, comptable et financière de l'exploitation agricole.

Capacités générales

UC G1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information

UC G2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture

Capacités professionnelles

UC P1 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement

UC P2 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur

UC P3 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole

UC P4 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole

UC P5 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole

UC P6A/B : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole / Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture

UC T1 et UC T2 : conduire un atelier

UCARE 1 et UCARE 2

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité sur une exploitation agricole, au sein d'une ETA (entreprise de travaux agricoles) ou pour un groupement d'employeurs.

Exploitant agricole, conjoint/associé d'exploitation, agriculteur, salarié agricole hautement qualifié

Codes des fiches ROME les plus proches :

A1416 : Polyculture, élevage

A1405 : Arboriculture et viticulture

A1407 : Élevage bovin ou équin

A1411 : Élevage porcin

A1414 : Horticulture et maraîchage

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les UC (unités capitalisables) sont des unités d'évaluation capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. Le diplôme du brevet professionnel est délivré dès lors que les 12 UC qui le constituent sont obtenues :

- 2 UCG ou unités capitalisables générales
- 6 UCP ou unités capitalisables professionnelles communes à tous les systèmes de production mis en oeuvre dans une exploitation agricole
- 2 UCT ou unités capitalisables techniques portant sur des ateliers représentatifs des activités d'un secteur ou d'un territoire donné
- 2 UCARE ou unités capitalisables d'adaptation à l'emploi

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 14927 - UCG1 : Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communiquer dans les situations de la vie professionnelle et sociale - Utiliser les mathématiques dans des situations professionnelles - Utiliser les technologies de l'information et de la communication
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 14927 - UCG2 : Situer les enjeux environnementaux et sociétaux de l'agriculture</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des connaissances scientifiques relatives au vivant - Caractériser les liens entre agriculture et société
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 14927 - UCP3 : Elaborer un diagnostic global de l'exploitation agricole dans son environnement</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter le fonctionnement d'une exploitation agricole dans son environnement - Formuler un diagnostic de l'exploitation agricole dans une perspective de durabilité
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 14927 - UCP4 : Prendre en compte les dynamiques sociales et professionnelles de son territoire pour en devenir acteur</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les composantes du territoire - Analyser un projet de développement sur le territoire
<p>Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 14927 - UCP5 : Gérer le travail dans l'exploitation agricole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser l'emploi au sein d'une exploitation agricole - Analyser l'organisation du travail dans une exploitation agricole

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 14927 - UCP6 : Réaliser le suivi administratif et la gestion de l'exploitation agricole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la gestion administrative, technico-économique et financière de l'exploitation agricole - Caractériser la situation fiscale et juridique de l'exploitation agricole
<p>Bloc de compétence n°7 de la fiche n° 14927 - UCP7 : Commercialiser les produits de l'exploitation agricole</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Caractériser l'exploitation agricole sur son marché - Mettre en oeuvre la politique commerciale de l'exploitation agricole
<p>Bloc de compétence n°8 de la fiche n° 14927 - UCP8 : Elaborer un projet professionnel lié à une exploitation agricole OU Elaborer un projet professionnel de salariat en agriculture</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>Ce bloc diffère suivant le projet professionnel.</p> <p>En cas de projet professionnel lié à une exploitation agricole. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet pour une exploitation agricole dans une perspective de durabilité - Estimer la faisabilité d'un projet <p>En cas de projet professionnel de salariat. Il vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présenter un projet de salariat - Utiliser des techniques de recherche d'emploi
<p>Bloc de compétence n°9 de la fiche n° 14927 - UCP9 : Conduire un atelier 1</p>	<p>Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.</p> <p>L'intitulé de l'atelier doit correspondre aux choix d'ateliers proposés pour cette spécialité de diplôme.</p> <p>Ce bloc vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyser l'activité de l'atelier 1 dans le système de production - Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier 1 - Réagir à une situation professionnelle de l'atelier 1 qui nécessite une régulation

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°10 de la fiche n° 14927 - UCP10 : Conduire un atelier 2	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'intitulé de l'atelier doit correspondre aux choix d'ateliers proposés pour cette spécialité de diplôme. Ce bloc vise à : - Analyser l'activité de l'atelier 2 dans le système de production - Mettre en œuvre les opérations liées à la conduite de l'atelier 2 - Réagir à une situation professionnelle de l'atelier 2 qui nécessite une régulation
Bloc de compétence n°11 de la fiche n° 14927 - UCARE1 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.
Bloc de compétence n°12 de la fiche n° 14927 - UCARE2 : Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi	Le bloc de compétence est validé par une évaluation de certification. L'unité capitalisable correspondante au bloc est valide dans le cadre de l'acquisition de la certification. Le cumul des blocs correspondant aux 12 unités capitalisables donne accès à la certification. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. L'UCARE correspond à des capacités professionnelles supplémentaires, relatives à un savoir faire particulier, permettant l'adaptation régionale ou l'adaptation à l'emploi.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A du ministère de l'agriculture, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles dont au moins la moitié de membres l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics ; - de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.
En contrat d'apprentissage	X	Idem
Après un parcours de formation continue	X	Idem
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

Base légale**Référence du décret général :**

Code rural et de la pêche maritime, art. D811-165

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2009 modifiant l'arrêté du 2 octobre 2007 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2007 relatif à la création du brevet professionnel option "**responsable d'exploitation agricole**" selon la modalité des unités capitalisables

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-615 du 26 avril 2002 pris pour application de l'article 900-1 du code du travail et des articles L. 335-5 et L. 335.6 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle (JO du 28 avril 2002)

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Espace web des professionnels et partenaires de l'enseignement agricole français : www.chlorofil.fr

Textes et références : <http://www.chlorofil.fr/certifications/textes-officiels/mise-en-oeuvre-des-diplomes-et-certifications.html>

Lieu(x) de certification :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Portail web de l'enseignement agricole français : www.portea.fr

Historique de la certification :

Certification précédente : [option Responsable d'exploitation agricole \(REA\)](#)

Certification suivante : [Responsable d'entreprise agricole](#)